

Le gouvernement s'apprête à réformer en profondeur le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) ■ Ce projet prétend mettre un terme à « l'immigration subie » et promouvoir « une immigration choisie » ■ En réalité, ce texte liquide les droits fondamentaux des étrangers en les réduisant à la seule force de travail qu'ils représentent ■ Cette réforme transforme les immigrés en une population de « seconde zone », précarisée et livrée pieds et poings liés à l'arbitraire du patronat, de l'administration et du pouvoir ■ Ce projet de loi s'inscrit dans un contexte de surenchère populiste et xénophobe à l'encontre des immigrés accusés d'être les responsables de tous les maux dont souffre notre société ■ Tout est mis en œuvre pour présenter l'immigration uniquement comme un problème et renforcer cette peur de « l'autre » - d'autant que les préjugés donnent une configuration particulière à ces questions ■ L'Union syndicale Solidaires refuse cette stratégie de mise en concurrence que gouvernement et patronat cherchent à imposer au sein de la société et du salariat ■ Les immigré(e)s et les sans papiers ne sont pas des êtres humains et des salariés de « second rang » ■ Ils ne mettent en danger ni la République ni le droit ■ Nous appelons à la mobilisation de chacun(e) pour mettre en échec ce projet de loi et exiger une politique fondée sur une autre conception des rapports politiques et économiques envers les pays dits d'immigration et sur le respect et l'égalité des droits de tous ■

**Accès aux  
soins**

**Etudes**

**Mariage**

**Travail**

**Vie  
familiale**

► **Des droits fondamentaux bafoués**



► **Des salariés livrés pieds et poings liés à leur employeur**

**C'est inacceptable !**

**Ne laissons pas faire !**

## **Haro sur le droit de vivre avec sa femme et ses enfants !**

Vous croisez Mamadou, votre voisin du 6ème, un peu plus soucieux et triste que d'habitude, alors vous lui demandez si ça va. Trois ans qu'il n'a pas vu sa femme et ses enfants et qu'il vous parle de les faire venir en France un jour. Il y a 6 mois, il vous avait invité à sa fête car il venait enfin d'être régularisé. Cela lui faisait plaisir aussi d'avoir décroché ce 30m<sup>2</sup> après tant de galère, c'était indispensable pour présenter une demande de regroupement familial. Pour autant, il n'est même pas sûr que son logement sera acceptable pour que le dossier aboutisse. Seulement, il doit encore attendre un an avant

de faire une demande de regroupement, et elle peut être refusée. Pire, il n'est vraiment pas sûr que son pays fasse parvenir les pièces d'état civil nécessaires. Ses amis maliens lui ont dit que cela pouvait prendre des années... En attendant, il est bien obligé de payer ce loyer disproportionné pour son SMIC.

Alors, évidemment, il finit par se dire que cette loi ne lui laisse aucune chance de revoir sa famille avant longtemps...surtout qu'il doit la faire venir en une fois.

## **Mariage avec un(e) étranger(e) = Amours suspects**

**DEMAIN  
SI  
LA  
LOI  
PASSE**

Thomas, un de vos amis, est tombé fou amoureux d'Elena lors d'un voyage en Ukraine. Après plusieurs allers-retours, Elena est venue en France avec un visa de tourisme et ils se sont mariés. Il pensait que c'était simple qu'elle obtienne un titre de séjour suite à leur mariage. Erreur !! Sa femme est allée à la préfecture pour obtenir un titre de séjour, son visa de tourisme ayant expiré quelques jours auparavant. Mais avec la loi de 2006 ce n'est plus possible. Désormais, pour vivre en France légalement, Elena n'a pas eu d'autre solution que de repartir en Ukraine et de demander un visa de long séjour. Sauf que Thomas vous annonce ce soir qu'elle en est à sa troisième demande sans réponse. Et, si elle finit par l'obtenir, trois ans de vie commune en France (au lieu de deux avant) et la preuve de son intégration leur seront nécessaires pour qu'elle obtienne une carte de résident.

## **Sans papiers à perpétuité**

Ce soir, vous êtes resté plus tard que d'habitude au boulot. Vous croisez Oury qui vient faire le ménage tous les soirs dans votre entreprise. Vous le connaissez bien, vous discutez souvent ensemble : chaque fois qu'il vous reste des dossiers à terminer. Ce soir, il vous paraît bouleversé. Vous le question-

nez. Se sentant en confiance, il vous dit qu'il est sans-papiers. Il n'a pas revu sa famille depuis 1997, date à laquelle il est arrivé en France. Il pensait être régularisé l'année prochaine en prouvant ses dix années de présence et enfin faire venir auprès de lui sa femme et ses enfants. Seulement, la loi est

passée aujourd'hui, le droit à une régularisation après 10 ans de présence n'existe plus. Désormais, ses papiers dépendent de l'arbitraire d'une administration poussée chaque jour à multiplier les refus et les expulsions. Oury peut bien rester 30 ans en France, ce sera toujours pareil.

## **Une subordination totale à l'égard de son employeur**

Comme tous les jours, vous déjeunez avec votre collègue Paola. Elle a été embauchée pour une durée de 18 mois non renouvelable, selon une procédure prévue par la nouvelle loi. Depuis 2 mois, vous êtes la seule personne à qui elle ose parler du cauchemar quotidien qu'elle vit, en raison du harcèlement sexuel dont elle est victime par son directeur. Vous lui avez dit que des lois existent pour la protéger. Comme elle l'a prévenu qu'elle allait porter plainte s'il n'arrêtait pas, son directeur lui a annoncé, du coup, qu'elle sera licenciée. En fait, Paola pourrait l'attaquer en justice pour harcèlement mais le licenciement met fin à son droit à un titre de séjour depuis la loi de 2006... Elle sera loin avant de voir l'issue du procès, et son employeur le sait. Vous n'aviez pas réalisé que Paola était à ce point sur un siège éjectable, et que sa vie en France ne dépendait que du bon vouloir de ses employeurs...

S'inspirant pour partie de la politique européenne à venir, le projet gouvernemental consacre officiellement une reprise de l'immigration et l'enferme dans une approche entièrement utilitariste.

Il paraît ainsi correspondre au nouveau mot d'ordre gouvernemental :

arrêter avec « l'immigration subie » et promouvoir une « immigration choisie ».

Deux caractéristiques majeures résument cet avant-projet :

- des atteintes sans précédent aux libertés et droits fondamentaux au nom de la lutte contre « l'immigration subie » ... puisque le mariage franco-étranger, le regroupement familial, les études, l'accès aux soins, etc.

sont considérés comme autant de facteurs de celle-ci ;

- l'instauration d'une « immigration choisie » qui consacre l'existence de « travailleurs jetables » pour lesquels la fin de l'emploi sonne la fin du droit de séjourner [dispositif qui ne pourra que produire de nouveaux sans papiers !].

## Quelques mesures majeures du projet gouvernemental en matière de travail des étrangers

► **Modification de la carte de séjour temporaire mention « travailleur temporaire »** : Même si ce type de carte n'est pas nouveau, celui-ci semble appelé à devenir la norme à la place de la « classique » carte de séjour temporaire mention « salarié ». Cette carte aura une durée strictement alignée sur celle du contrat de travail, sans pouvoir dépasser 18 mois, et aura comme particularité de ne valoir que pour une activité déterminée auprès d'un employeur également déterminé. Il en résultera donc une subordination extrême du travailleur à l'égard de l'employeur qui, outre la pression inhérente à toute relation de travail, aura le pouvoir de décider de son maintien sur le sol français.

► **Création d'une carte séjour temporaire mention « détaché interne »** : Celle-ci concerne des personnes qui viennent travailler, pendant un temps déterminé, dans le cadre d'un détachement au sein d'une même entreprise (ou relevant d'un même groupe) située en France. Les modalités qui régissent cette carte renouvelable permettront à l'employeur d'avoir un volet souple de main d'œuvre qualifiée qu'il pourra faire circuler librement... sans avoir l'obligation de soumettre ceux-ci à l'ensemble des conditions de travail et de salaires prévues par le droit français.

► **Modification de la carte de séjour temporaire mention « travailleur saisonnier »** : Les nouvelles dispositions proposées (titre délivré pour une période de trois ans avec interdiction de travailler plus de six mois sur douze et obligation d'avoir sa résidence habituelle hors de France) ne pourront que favoriser les dérives et les pratiques abusives observées dans le secteur agricole. Une nouvelle fois, alors que ce sont certains employeurs qui fraudent, abusent de ce statut et soumettent les saisonniers à des conditions de travail déplorables, ce sont les salariés qui sont désignés comme les responsables de ces abus et qui se verront retirer immédiatement leur titre de séjour.

► **Création d'une carte de séjour « capacités et talents »** : Cette nouvelle carte, qui permettra d'exercer toute activité professionnelle et de faire venir librement sa famille, traduit la volonté d'afficher une fine sélection des « meilleurs éléments » au sein des pays d'origine. Elle s'assimile fort à un traitement et à une politique de classe alors même que tant d'autres candidats au séjour ne se verront délivrer, à grande peine, qu'un titre provisoire d'un an.

---

Retrouvez la brochure Solidaires « Immigration : une politique cynique bénéfique au patronat » sur le site de l'Union syndicale Solidaires à l'adresse suivante : <http://www.solidaires.org/article7264.html>

A consulter également : le site du collectif « Uni(e)s contre une immigration jetable », dont Solidaires est membre, avec notamment différentes analyses de l'avant-projet gouvernemental réalisées par la Cimade, la Fasti, le Gisti, la Ldh, l'Odse... : [www.contreimmigrationjetable.org](http://www.contreimmigrationjetable.org)

Téléphone : 01 58 39 30 20  
Télécopie : 01 43 67 62 14

[contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org)

[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)



## UNI(E)S CONTRE UNE IMMIGRATION JETABLE

## Pétition

### REFORME DU DROIT DES MIGRANT(E)S UNE ATTAQUE SANS PRECEDENT !

**Nous refusons le projet de loi CESEDA que prépare le gouvernement sur l'immigration !**

La nouvelle réforme du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) conduit à une négation radicale des droits fondamentaux de la personne. Elle restreint encore plus radicalement le droit au séjour pour les familles, les conjoints, les enfants, de toutes celles et ceux qui construisent leur vie en France. Elle entérine la quasi-disparition de cet outil "d'intégration" qu'était la carte de résident. Elle s'attaque au séjour des malades étrangers.

Si ce projet est adopté, il ne fera pas bon s'aimer entre Français-e-s et étranger-e-s, vouloir vivre avec sa famille ou avoir des enfants. Pour ceux-là, la multiplication sans fin des conditions rendra l'espoir de la régularisation bien vain.

Le projet s'inscrit délibérément dans une perspective utilitariste. Le gouvernement affiche sa volonté d'aller piller les capacités et talents dans le monde. Ne sera "acceptable" que l'étranger perçu comme rentable pour l'économie française. Quant aux autres, ni leur situation personnelle, ni leur situation familiale ne leur conféreront désormais des droits, au point que les régularisations deviendront quasiment impossibles. Ce projet crée une nouvelle catégorie de travailleurs étrangers dont la durée du séjour est limitée au bon vouloir de leur patron. De plus, la suppression du droit à la délivrance d'un titre de séjour, pour les étrangers présents depuis au moins dix ans en France, les condamne à l'irrégularité perpétuelle. Le projet sélectionnera également beaucoup plus l'entrée des étudiants étrangers.

Quant aux étrangers en situation régulière, le droit de vivre en famille devient un exploit : le gouvernement prévoit de durcir les conditions du regroupement familial (ressources, logement, avis du maire sur "l'intégration" de la famille). Il jette la suspicion sur les pères étrangers d'enfants français, qui devront justifier de leur paternité.

A lire le nouveau projet gouvernemental sur l'immigration, pour espérer obtenir et conserver leur titre de séjour les étrangers devront cumulativement être "bien intégrés", bien vus par le maire de leur commune, en bonne entente avec leur conjoint, appréciés par leur patron, disposant d'un bon salaire et d'un grand logement.

Sachant qu'une réforme du droit d'asile devrait largement réduire les conditions d'octroi du statut de réfugié, c'est l'ensemble des droits des étrangers qui est en danger. Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de réagir. En stigmatisant les étrangers, le gouvernement tente de nous opposer les uns aux autres et il brade les libertés fondamentales.

Nous appelons donc à nous mobiliser contre la réforme CESEDA qui, si elle était adoptée, ferait des étrangers en France, réguliers ou irréguliers, une population de seconde zone, privée de droits, précarisée et livrée pieds et poings liés à l'arbitraire du patronat, de l'administration et du pouvoir.

## UNI(E)S CONTRE UNE IMMIGRATION JETABLE

**Premiers signataires** : ACAT France, ACORT, ACT UP, ADDE, ALIF sans papiers, les Alternatifs, Alternative Citoyenne, Alternative Libertaire, Anafé, Association agir contre les discriminations à l'École, Association pour une citoyenneté européenne de résidence (ACER), Association le Monde Des Cultures, Association populaire d'entraide, Association Primo Levi, Association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et transsexuelles à l'Immigration et au Séjour (ARDHIS), Association de Solidarité avec les Femmes Algériennes Démocrates (ASFAD), Association des familles victimes du saturnisme (AFVS), ASTI de Colombes, ATF, ATMF, ATTAC Campus, ATTAC Paris 9-10ème, Autremonde, CADAC, CEDETIM, CGT, CIMADE, CNDF, 3ème Collectif des sans-papiers de Paris, 9ème Collectif des sans papiers, Collectif de soutien des Exilés du Xème arrondissement de Paris, COMEDE, Comité Actions Logement, Comité culturel pour la démocratie au Bénin (CCDB), Comité Ivryen de Vigilance Contre le Racisme et pour l'aide aux sans papiers, Coordination 93 de lutte des sans papiers, Coordination des AMF d'IDF, COPAF, DIDF, Droits Devant, Education populaire & Transformation sociale, FASTI, Femmes de la Terre, FSU, FPCR, GAS, la Générale, GISTI, Groupe cadre de vie, Habitat Santé Développement, Indigènes de la République, Initiatives et Actions Citoyennes pour la Démocratie et le Développement, Interassociative lesbienne, gale, bi et trans (Inter-LGBT), LCR, LDH, Marches européennes/Euromarches, Migrations Santé, MJS, Mouvement pour une Alternative Républicaine et Sociale (MARS), MRAP, No Vox, PCF, PCOF, PCOT, les Périphériques vous parlent, RACORT, RAJFIRE, Réseau Chrétien Immigrés (RCI), Réseau Féministe "Ruptures", Résistance 7ème Art, Résovigi Lyon, la Santé n'est pas une marchandise, SMG, Survie, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP), Syndicat national des médecins de protection maternelle et infantile, Sud Education, UEAF, UNEF, Union des Anarchistes, Union syndicale de la psychiatrie, Union Syndicale Solidaires, UNIR, UTIT PdIDF, les Verts...

**Citoyens et associations qui souhaitez rejoindre cet appel,  
signez-le de préférence sur le site : [www.contreimmigrationjetable.org](http://www.contreimmigrationjetable.org)  
sinon envoyez vos signatures (nom/prénom, ville, qualité et mail)  
par voie postale à AUTREMONDE : 29, rue Merlin 75 011 Paris (ou par fax au : 01 43 14 96 85)**